Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215600925-20251218-DEL_54_2025-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°54 – 2025

Date de convocation :
11 décembre 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 10
Absents représentés : 2
Absentes : 2

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Joël MARIVAIN, Mme Monique LE BRETON, M. Denis LE TEXIER, Mme Valérie PERRIGAUD, M. Joseph LE GUENIC, Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Éric POSSÉMÉ, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Philippe LANNIC,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Ernest LE JOSSEC donne pouvoir à M. Éric POSSÉMÉ
Mme Françoise COBIGO donne pouvoir à Mme Monique LE BRETON

ÉTAIENT ABSENTES :
Mme Caroline KLEIN
Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU

Mme Laëtitia BRIZOUAL a été désignée secrétaire de séance.

OBJET :
Décision modificative n°1 – Lotissement Le Clos des Forges

****

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-4,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mars 2025 approuvant le budget primitif,
CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à un réajustement de crédits sur le budget Lotissement Le Clos des Forges,

IMPUTATIONS	CRÉDITS BUDGÉTAIRES BP 2025	OUVERT	RÉDUIT	NOUVEAUX CRÉDITS BUDGÉTAIRES
FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
011 – 6015 - Terrains à aménager	140 000,00 €		- 12 490,00 €	127 510,00 €
042 – 71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	117 474,03 €	+12 490,00 €		129 964,03 €
INVESTISSEMENT – RECETTES				
016 – 1641 – Emprunts et dettes	305 923,43 €		- 12 490,00 €	292 433,43 €
040 – 3555 - Variation des stocks de terrains aménagés	117 474,03 €	+12 490,00 €		129 964,03 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du lotissement Le Clos des Forges,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Maire
Joël MARIVAIN

MAIRIE DE KERFOURN (Morbihan)